

Convention de titulaire de carte prépayée Wealthsimple Entreprises

La présente convention s'applique à votre carte prépayée Visa* Wealthsimple Entreprises.

1. INTRODUCTION

En demandant la carte, en la signant, en l'activant ou en l'utilisant, vous signifiez votre acceptation des conditions prévues dans la présente convention.

2. DÉFINITIONS

« **carte** » désigne une carte prépayée Visa Wealthsimple Entreprises physique ou virtuelle que vous pouvez utiliser pour accéder au solde de votre compte chèques.

« **compte chèques** » désigne le compte chèques Wealthsimple Entreprises où se trouve le solde accessible à l'aide de votre carte.

« **convention de compte chèques Wealthsimple** » désigne la convention intervenue entre vous et Wealthsimple Payments, Inc. pour un compte chèques Wealthsimple Entreprises.

« **convention** » désigne la présente Convention de titulaire de carte prépayée Visa Wealthsimple Entreprises intervenue entre vous et Wealthsimple, ainsi que tous les documents qui y sont expressément mentionnés, qui régissent votre utilisation de la carte et dont les conditions sont intégrées par renvoi, le cas échéant, sauf modification prévue dans la présente convention.

« **guichet automatique** » ou « **GAB** » désignent un guichet automatique bancaire.

« **mot de passe** » désigne tout code personnel, de sécurité ou d'accès, ainsi que tout numéro d'identification personnel (« **NIP** ») ou autre renseignement d'authentification associé au compte chèques ou à la carte.

« **NIP** » désigne un numéro d'identification personnel utilisé avec la carte par mesure de sécurité aux points de vente ou aux guichets automatiques.

« **nous** », « **notre** », « **nos** » et « **Wealthsimple** » désignent, selon le cas, Wealthsimple Payments Inc. et les membres de son groupe.

« **opération** » désigne toute opération effectuée à l'aide de la carte, dont les achats, les intérêts, les taxes et impôts, les avances, les frais et les commissions.

« **personne utilisant le compte chèques** » désigne toute personne ayant reçu un accès ou des identifiants pour consulter des renseignements ou donner des instructions par l'intermédiaire du compte chèques.

« **point de vente** » ou « **PDV** » désignent un point de vente où vous pouvez utiliser la carte pour acheter des biens et des services auprès d'un commerçant.

« **renseignements sur la carte** » désigne le solde pouvant être utilisé par l'intermédiaire de la carte, l'historique des opérations accessible sur le site et les autres alertes, avis ou communications relatifs à votre carte qui peuvent vous être envoyés par voie électronique sur le site, par notification poussée, par message texte ou par courriel.

« **retrait d'espèces** » désigne une opération d'avance ou de retrait effectuée à l'aide de votre carte pour obtenir de l'argent à un guichet automatique.

« **site** » désigne le site Web (www.wealthsimple.com) ou l'application mobile Wealthsimple.

« **solde** » désigne les fonds disponibles sur votre compte chèques.

« **titulaire de carte** » désigne les membres du personnel ou autres personnes que l'entreprise a désignés sur le site et au nom desquels elle nous demande d'émettre une carte sur laquelle le nom du ou de la titulaire est gravé en relief. L'entreprise doit obtenir, vérifier et consigner les renseignements permettant de valider l'identité de chaque titulaire de carte.

« **Visa** » désigne Visa International Incorporated et ses successeurs et cessionnaires.

« **vous** », « **votre** », « **vos** » et « **entreprise** » désignent l'entreprise cliente, les personnes que cette dernière a désignées pour donner des instructions en son nom et/ou ses titulaires de carte désignés.

3. RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT VOTRE CARTE PRÉPAYÉE VISA WEALTHSIMPLE ENTREPRISES

a) Expiration de la carte et accès au solde : Votre droit d'utiliser les fonds dans votre compte chèques par l'intermédiaire de la carte n'expirera pas. Lorsque la date d'expiration de votre carte est passée, il vous suffit de communiquer avec le service à la clientèle au 1-855-585-2672 pour savoir comment recevoir une carte de remplacement. Vous trouverez toutes les options pour nous joindre à <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/contact>.

b) Frais : En demandant votre carte et en l'utilisant, vous reconnaissez avoir été informé.e de l'existence de ces frais et convenez d'acquitter tous les frais imputés en vertu de la présente convention. Ces frais peuvent être modifiés. Nous vous aviserons avant l'entrée en vigueur de telles modifications; veuillez donc vous assurer de tenir à jour vos coordonnées associées à votre carte.

BARÈME DES FRAIS

Dépenses portées à votre carte : Les frais que nous exigeons sont énumérés ci-après. D'autres frais, sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, peuvent être exigés par les détaillants ou les institutions financières participant à votre opération.

- **Achats dans une monnaie étrangère autre que le dollar canadien : 0 %**

- **Retraits à un guichet automatique au Canada : 0 \$**
- **Retraits à un guichet automatique à l'extérieur du Canada : 0 \$**

c) Renseignements sur la carte et le solde : Pour consulter la version la plus récente des modalités complètes de la carte, connaître la date d'expiration de votre carte ou vérifier le solde disponible de votre compte chèques, vous devez vous rendre sur le site (terme défini ci-après). Vous trouverez toutes les options pour nous joindre à <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/contact>.

d) Restrictions relatives à la carte : Les titulaires de carte doivent avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province ou leur territoire de résidence et n'ont droit qu'à une carte par personne. La carte est un produit de type entreprise ne peut être utilisée qu'à des fins professionnelles.

Dans certains pays, l'utilisation de la carte pourrait être restreinte par la loi. La carte peut être désactivée à n'importe quel moment en cas de soupçon de fraude quant à la carte elle-même ou à l'utilisation de celle-ci. Vous ne pouvez pas utiliser votre carte pour commettre ou faciliter une activité illégale ou interdite. La carte est assujettie à des limites d'opérations, qui sont précisées ci-dessous. Nous pouvons modifier ces limites conformément à la section « Notifications et modification des conditions » ci-dessous. Les changements entreront en vigueur à la date indiquée dans l'avis. En continuant d'utiliser la carte après l'entrée en vigueur des nouvelles limites, vous confirmez que vous acceptez les changements. Par ailleurs, il peut arriver que votre carte ne fonctionne pas aux terminaux où il n'y a pas de préposé, par exemple dans les stationnements ou les stations-service avec paiement à la pompe.

e) Émetteur de votre carte : La carte est émise par Wealthsimple Payments Inc. en vertu d'une licence accordée par Visa International Incorporated. Il s'agit d'une carte prépayée et non d'une carte de crédit, d'une carte de paiement ou d'une carte de débit. La présente convention est intervenue entre vous et Wealthsimple.

f) Limites d'opérations :

Dépenses

Au point de vente (PDV), y compris les opérations en ligne

- Par opération : 25 000 \$
- Par jour : 30 000 \$

Retraits d'espèces

- Par opération : 1 000 \$
- Par mois (période mobile de 30 jours) : 10 000 \$

g) Carte perdue ou volée : Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger votre carte et votre NIP contre la perte, le vol ou l'utilisation non autorisée. Vous ne devriez pas conserver votre NIP par écrit ni le divulguer à un tiers, y compris les membres de votre famille et vos amis. Évitez de choisir un NIP facile à deviner. **Si vous perdez votre carte ou oubliez votre NIP, si vous croyez que quelqu'un d'autre pourrait connaître votre NIP ou si vous avez des raisons de croire qu'une autre personne a effectué une opération non autorisée avec votre carte ou pourrait tenter d'utiliser votre carte sans votre permission, vous devez IMMÉDIATEMENT bloquer votre carte dans l'application Wealthsimple. Une fois que votre carte est bloquée ou émise de nouveau, veuillez communiquer avec**

notre service à la clientèle à <https://www.wealthsimple.com/en-ca/contact> ou au 1 855 585-2672 (Canada et États-Unis) ou au 1 647 955-2672 (outremer – les appels à frais virés sont acceptés). Si vous n'informez pas Wealthsimple de la situation IMMÉDIATEMENT, vous serez réputé.e avoir effectué toutes les opérations portées à votre carte.

h) Paiement fractionné : Si le solde n'est pas suffisant pour couvrir le montant total d'une opération à un point de vente, vous pouvez demander au commerçant s'il accepte de fractionner le paiement. Le paiement fractionné vous permet d'utiliser le solde pour régler une partie du montant de l'opération et d'acquitter la différence au moyen d'un autre mode de paiement (p. ex., argent comptant, chèque, carte de crédit ou de débit). Si vous ne dites pas au commerçant que vous souhaitez effectuer un paiement fractionné avant d'utiliser votre carte, celle-ci pourrait être refusée. Les commerçants ne sont pas tenus d'accepter les paiements fractionnés, et certains d'entre eux pourraient les refuser.

i) Vos principales responsabilités en vertu de la présente convention :

- Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger la carte, ainsi que le NIP et tout autre mot de passe, le cas échéant, contre la perte, le vol ou l'utilisation non autorisée. Si vous perdez la carte, vous devez communiquer avec nous immédiatement au 1 855 585-2672 (Canada et États-Unis) ou au 1 647 955-2672 (outremer – les appels à frais virés sont acceptés). Vous trouverez toutes les options pour nous joindre à <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/contact>. De plus, vous devez respecter toutes les exigences énoncées dans la section ci-dessous intitulée « Sécurité de votre carte ».
- Dès que vous recevez la carte, vous devez l'activer conformément aux directives.
- Vous devez nous remettre la carte immédiatement sur demande de notre part.
- Il vous incombe de veiller à ce que le solde disponible soit suffisant pour couvrir le montant total des opérations effectuées au moyen de la carte.
- Vous devez nous aviser de tout changement aux renseignements associés à la carte.
- Si vous constatez que les renseignements associés à la carte vous concernant sont inexacts, vous devez nous communiquer les bons renseignements.
- Vous devez consulter régulièrement l'activité de votre compte chèques, ainsi que tous les relevés associés. Si vous constatez une erreur sur un relevé d'opération, vous devez en faire part directement au commerçant concerné.
- Si vous souhaitez contester une opération portée à votre carte, vous devez nous en informer par écrit dans les 30 jours suivant la date de l'opération.

4. Utilisation de la carte

- a) **Utilisation et propriété de la carte :** Seule une personne habilitée par la loi à conclure un contrat et majeure dans la province ou le territoire où elle réside peut obtenir une

carte. Nous pouvons à tout moment et pour n'importe quel motif refuser d'émettre une carte à votre nom ou vous interdire d'utiliser votre carte pour effectuer un achat. La carte nous appartient et demeure notre propriété. Si une carte physique est demandée, nous pouvons l'envoyer par la poste à l'adresse que vous fournissez ou que vous nous avez précédemment fournie. Vous serez exclusivement et entièrement responsable de la possession, de l'utilisation et du contrôle de la carte. Vous devez nous remettre votre carte dès que nous vous en faisons la demande. Votre carte ne peut pas servir à effectuer des opérations illégales ou à d'autres fins illicites. Si vous autorisez une autre personne à utiliser la carte, vous acceptez, dans les limites autorisées par les lois applicables, d'assumer la responsabilité de toutes les opérations découlant de l'utilisation de la carte par cette autre personne.

Nous pouvons autoriser toute personne utilisant le compte chèques à nous donner des instructions concernant la carte sans avertir les autres personnes utilisant le compte chèques ou obtenir leur approbation. Dans certains cas, nous pouvons n'accepter que les instructions provenant de personnes désignées. La personne utilisant le compte chèques ou, si nous l'autorisons, les titulaires de carte désignés peuvent nous demander d'émettre une carte à toute personne sans en informer quiconque. Nous pouvons limiter le nombre de cartes émises dans le cadre du compte chèques.

- b) **Accès à votre carte :** En tout temps, nous pouvons résilier, geler, bloquer, suspendre ou refuser autrement l'accès à la carte, pour quelque raison que ce soit et sans vous donner de préavis, que nous ayons ou non résilié la convention. Nous pouvons également limiter (ou porter à zéro) le solde auquel vous pouvez accéder à l'aide de votre carte, pour quelque raison que ce soit et sans vous donner de préavis.

Nous pouvons le faire pour diverses raisons, y compris, mais sans s'y limiter, si nous avons des soupçons ou des preuves que l'un des événements suivants s'est produit :

- le compte chèques ou la carte ont fait l'objet d'activités frauduleuses;
- vous êtes victime d'une fraude ou d'une usurpation d'identité;
- vous avez commis ou êtes susceptible de commettre une fraude;
- vous avez utilisé ou êtes susceptible d'utiliser votre compte ou votre carte à des fins illicites;
- vous avez violé la présente convention ou toute autre convention que vous avez conclue avec nous;
- vous avez fourni des renseignements faux, trompeurs ou inexacts;
- votre compte est inactif.

Nous ne sommes pas tenus de vous communiquer la raison pour laquelle nous avons pris une telle mesure. Nous nous dégageons de toute responsabilité quant à tout préjudice découlant de votre incapacité à utiliser votre carte, quelle qu'en soit la raison. Vous vous engagez à ne pas utiliser la carte après sa date d'expiration, mais si des opérations sont portées à votre carte, vous reconnaissez qu'elles seront valides.

5. Sécurité de votre carte :

Pour éviter toute utilisation abusive de votre carte, vous devez prendre les mesures suivantes :

- protéger en tout temps le compte chèques et les renseignements à son sujet, conformément à la convention de compte chèques Wealthsimple Entreprises;
- éviter de laisser quelqu'un d'autre utiliser votre carte;
- éviter de donner votre NIP ou tout autre mot de passe à quelqu'un;
- conserver votre NIP ou tout autre mot de passe loin de la carte;
- éviter de choisir un NIP ou autre mot de passe facile à deviner (par exemple, votre nom, votre date de naissance ou une suite de chiffres tels que « 1234 »);
- vérifier régulièrement que vous êtes toujours en possession de la carte;
- consulter régulièrement l'activité de votre compte chèques, ainsi que tous les relevés associés;
- éviter de donner des renseignements sur votre carte à quelqu'un, sauf pour utiliser la carte conformément à la présente convention.

Vous êtes responsable de la protection de la carte, de votre NIP et de tout autre mot de passe associé à votre compte chèques ou à votre carte. Si vous ne prenez pas les mesures ci-dessus pour empêcher l'utilisation abusive de votre carte, vous pourriez être responsable de toute utilisation non autorisée de votre carte.

Si vous croyez que votre carte, votre compte chèques, votre NIP ou tout autre mot de passe sont compromis, perdus ou volés, vous devez communiquer avec nous immédiatement au 1 855 585-2672 (Canada et États-Unis) ou au 1 647 955-2672 (outremer – les appels à frais virés sont acceptés) et, si possible, bloquer votre carte par l'intermédiaire du site. Vous trouverez toutes les options pour nous joindre à <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/contact>.

Une fois que vous aurez communiqué avec nous, nous bloquerons votre carte (si vous ne l'avez pas déjà fait) pour prévenir les opérations non autorisées et, si elles se produisent, vous n'assumerez aucune responsabilité pour elles.

Ce point est important, car tant que vous n'avez pas communiqué avec nous, nous partons du principe que c'est vous qui avez autorisé les opérations portées à votre carte. Nous mènerons une enquête et ne vous tiendrons pas responsable des opérations non autorisées si, selon notre jugement, vous avez respecté les critères suivants :

- vous avez pleinement coopéré à notre enquête;
- vous n'avez tiré aucun avantage des opérations non autorisées;
- vous avez respecté les obligations qui vous incombent en vertu de la convention pour protéger votre carte, votre compte chèques, votre NIP ou de tout autre mot de passe.

6. Utilisation de votre carte comme mode de paiement

- a) **Achats au point de vente ou en ligne :** Sous réserve des conditions de la présente convention, vous pouvez utiliser le solde disponible pour acheter des biens et des services partout où la carte Visa est acceptée, y compris auprès de commerçants offrant des services de vente par correspondance, en ligne ou dans des PDV. La carte est

assortie d'un NIP que vous pouvez utiliser pour retirer de l'argent comptant dans un guichet automatique indiquant l'acceptation des marques Visa ou Plus*, jusqu'à concurrence du solde ou du montant maximal autorisé en vertu de la présente convention, selon le montant le moins élevé des deux. Lorsque vous utilisez la carte, le montant de l'opération est déduit du solde disponible. Vous reconnaissez que nous ne sommes pas tenus de vérifier la signature apposée sur les reçus de vente émis dans le cadre d'une opération effectuée au moyen de votre carte. Vous n'avez pas l'autorisation de faire opposition au paiement d'une opération réglée avec la carte. Nous n'assumons aucune responsabilité envers vous en cas de refus d'autorisation à l'égard d'une opération particulière, quelle qu'en soit la raison. Nous pouvons, à notre entière discrétion et à tout moment, résilier ou suspendre les avantages ou services associés à la carte, avec ou sans justification, de manière prescrite par les lois applicables. Le cas échéant, nous vous ferons parvenir un avis à cet effet. Si vous utilisez votre carte pour effectuer des opérations sans présentation de la carte (comme les achats en ligne, par correspondance ou par téléphone), ces opérations ont la même valeur juridique que si vous aviez utilisé la carte physique.

- b) **Préautorisations** : Certains commerçants (y compris, mais sans s'y limiter, les stations-service, les restaurants, les hôtels, les croisiéristes et les agences de location de véhicules) peuvent procéder par préautorisation, ce qui signifie que le montant de l'achat, plus un montant pouvant atteindre 20 % (ou plus), est préautorisé de manière à s'assurer que le solde disponible sur le compte chèques est suffisant pour couvrir les pourboires ou les frais accessoires. Dans de tels cas, l'opération sera refusée si le solde de la carte n'est pas suffisant pour couvrir l'achat et le supplément. Une préautorisation a pour effet de retenir ou de geler une partie du solde disponible jusqu'à ce que le commerçant nous fasse part du montant réel de votre achat. Une fois que nous connaissons le montant réel de l'achat, le montant préautorisé en sus du paiement réel redevient disponible. Le délai nécessaire à la suppression d'une retenue de préautorisation peut varier en fonction du type de commerçant. La retenue est généralement levée dans un délai de 15 jours pour la plupart des commerçants, y compris les hôtels, les croisiéristes et les agences de location de véhicules. Pendant la période de retenue, vous n'aurez pas accès au montant visé par la préautorisation.
- c) **Accès à votre solde** : Vous pouvez connaître le solde restant sur le site. Vous trouverez toutes les options pour nous joindre à <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/contact>. Vous pouvez consulter l'historique des opérations sur le site. Chaque mois, Wealthsimple produira un relevé électronique des opérations de votre compte chèques (y compris les opérations effectuées à l'aide de la carte), relevé qui sera accessible sur le site. Il vous incombe d'obtenir ce relevé et d'en vérifier l'exactitude.
- d) **Solde insuffisant ou négatif, inactivité et crédit excédentaire** : Si, en raison d'un vice de fonctionnement du système ou pour quelque autre motif que ce soit, vous recevez de l'argent comptant ou un crédit d'un montant supérieur aux fonds que vous avez versés, nous pouvons corriger une telle erreur dès que nous la découvrons et rajuster le solde disponible sur votre compte chèques. Vous convenez de nous rembourser sur demande toute somme en argent comptant ou tout crédit que vous avez reçu en trop. Vous ne pouvez pas effectuer d'opération ou de retrait en espèces d'un montant supérieur au solde disponible dans votre compte. Il vous incombe de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de fonds dans le compte pour couvrir les opérations effectuées. Votre solde tient compte de toutes les opérations qui ont été portées dans notre système. Si

vous tentez d'utiliser la carte pour effectuer une opération d'un montant supérieur au solde disponible sur la carte, l'opération sera dans la plupart des cas refusée.

Si le solde de votre compte chèques n'est pas suffisant pour payer les frais applicables, nous pouvons désactiver la carte sans préavis. Si vous tentez d'effectuer trois (3) opérations consécutives alors que le solde de votre compte chèques est négatif, nous pouvons refuser toute autre opération jusqu'à ce que le solde de votre compte chèques soit de nouveau positif. Vous ne devez pas effectuer d'opération qui entraîne un solde négatif dans votre compte chèques. Si le solde de votre compte chèques devient négatif à la suite d'une opération que vous avez effectuée ou autorisée, vous convenez de nous rembourser le montant du solde négatif dans les 10 jours suivant l'opération.

- e) **Opérations en devises étrangères** : Toutes les opérations faisant partie de l'activité de votre compte chèques sont présentées en dollars canadiens. Vous pouvez utiliser votre carte pour effectuer des opérations en devises étrangères, auquel cas elles seront converties en dollars canadiens pour donner le montant définitif de l'opération.

Le taux de change utilisé aux fins de la conversion est choisi par le réseau de paiement. Ce taux de change est déterminé au plus tôt à la date de l'opération et au plus tard à sa date de traitement. Le taux de change applicable sera présenté dans l'activité de votre compte chèques.

De même, lorsque vous recevez un crédit ou un remboursement en devise étrangère, il est converti en dollars canadiens avant d'être porté à votre carte, et ce, au taux de change choisi par le réseau de paiement. Le taux de change est déterminé au moment où le crédit ou le remboursement est traité par le réseau de paiement et peut différer du taux de change utilisé lors de l'opération initiale.

La méthode de conversion des devises que le réseau de paiement applique aux crédits ou aux remboursements peut changer. Pour obtenir le taux de change appliqué par Visa, consultez le site https://www.visa.ca/fr_CA/support/consumer/travel-support/exchange-rate-calculator.htm ou communiquez avec Visa. Nous ne sommes pas responsables des écarts entre le taux de change affiché sur ce site et le taux de change définitif appliqué à une opération. Nous ne facturons aucune marge sur les opérations de change.

f) **Date d'expiration de la carte** : La carte est valide et utilisable jusqu'à sa date d'expiration. Pour recevoir une carte de remplacement avec une nouvelle date d'expiration, vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle à condition que votre carte et votre compte chèques soient en règle. Vous conservez le droit de disposer du solde de votre compte chèques après l'expiration de la carte elle-même.

7. COLLECTE ET UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- a) **Collecte** : La collecte de vos renseignements personnels dans le cadre de votre demande de carte ou de votre utilisation de la carte est régie par notre Politique de protection des renseignements personnels, que vous pouvez consulter à l'adresse wealthsimple.com/fr-ca/legal/privacy et qui est intégrée par renvoi à la présente

convention. En acceptant la convention, vous acceptez notre Politique de protection des renseignements personnels.

- b) **Utilisation** : Nous communiquerons également des renseignements à votre sujet à des réseaux de paiement ou fournisseurs de services de paiement électronique (par exemple, les entités de Visa), à des fournisseurs de traitement des paiements et à des partenaires de programmes de fidélisation et à leurs mandataires et membres du personnel respectifs aux fins de traitement, d'autorisation et d'authentification de vos opérations, d'analyse interne, d'études de marché, de statistiques, de modélisation et de déclaration sur les fraudes, pour vous fournir des services d'assistance à la clientèle et à d'autres fins commerciales liées à l'utilisation de la carte. Nous pouvons également transmettre ces renseignements dans le cadre de votre participation à des promotions et à des concours gérés en notre nom par les réseaux de paiement ou les fournisseurs de services de paiement électronique et les partenaires de programmes de fidélisation.
- c) **Stockage** : Vos renseignements personnels peuvent être conservés et traités par les membres de notre groupe et par des fournisseurs de services tiers, notamment au Québec et à l'extérieur du Canada, y compris aux États-Unis ou dans d'autres territoires. Si des renseignements personnels sont transférés dans un autre territoire étranger, ils sont assujettis aux lois de ce territoire et peuvent être communiqués aux tribunaux, aux organismes d'application de la loi et aux autorités gouvernementales ou être consultés par ceux-ci, conformément aux lois de ce territoire.

8. DIFFÉRENDS ET PLAINTES

- a) **Différends** : Si vous avez un différend au sujet d'une opération que vous avez autorisée, il vous incombe de le régler directement avec le commerçant en question. Si vous et le commerçant ne trouvez pas de solution, nous pouvons vous aider à régler le différend, mais n'avons pas l'obligation de le faire. Une fois que nous ouvrons un litige en votre nom, nous pouvons porter un crédit à votre compte chèques du montant de l'opération. Ce crédit est provisoire et peut être annulé dans l'attente du résultat de notre enquête.

Si votre relevé de compte chèques comporte une ou des erreurs, notamment en ce qui concerne les opérations qui y figurent, vous devez nous en informer dans les 30 jours suivant sa production. Passé ce délai, nous considérerons que le relevé est exact, à moins que vous ne prouviez le contraire.

- b) **Plaintes** : Nous nous engageons à répondre à toutes vos questions concernant votre carte. Si vous avez une plainte à formuler ou désirez en savoir plus sur notre processus de traitement des plaintes, rendez-vous à <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/legal/chequing-card-complaints>.

Les conditions juridiques qui suivent font aussi partie intégrante de la présente convention.

9. MODIFICATIONS ET AUTRES EXIGENCES PRÉVUES PAR LA LOI

a) Notifications et modification des conditions : Nous nous réservons le droit, en tout temps et à notre seule discrétion, de modifier ou de mettre à jour les présentes conditions, y compris les critères d'admissibilité. Nous vous informerons à l'avance de toute modification lorsque la loi l'exige, et la présente convention reflétera toujours les conditions les plus récentes. Les modifications prendront effet à la date indiquée dans l'avis ou à la date à laquelle la convention mise à jour est affichée sur le site Web de Wealthsimple. Il vous incombe d'informer Wealthsimple de tout changement à vos renseignements personnels, y compris à votre adresse postale ou adresse courriel, en suivant les étapes décrites dans l'article

<https://help.wealthsimple.com/hc/fr-ca/articles/360058451553-Mise-%C3%A0-jour-de-mes-renseignements-personnels-et-de-mes-r%C3%A9glages> et de consulter le site pour connaître les modifications apportées à la convention et obtenir les notifications à son sujet. Si vous utilisez votre carte après que nous ayons modifié la présente convention et donné les avis nécessaires à ce sujet, vous serez réputé.e avoir accepté la modification en question.

b) Résiliation : Vous pouvez résilier en tout temps la présente convention par l'intermédiaire du site. Vous trouverez toutes les options pour nous joindre à <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/contact>. Nous pouvons en tout temps résilier la présente convention, avec ou sans motif. La résiliation de la présente convention entraîne également l'annulation de votre carte, que vous devrez détruire immédiatement. Une fois la carte annulée, elle ne donne plus accès à votre solde. Ce dernier n'est alors accessible que par l'intermédiaire de votre compte chèques. En dépit de la résiliation de la présente convention, vous devez respecter vos obligations qui y sont prévues.

c) Transmission électronique d'information : Vous acceptez de recevoir en format électronique les avis de modification, notamment aux frais, les communications relatives à la carte et à son activité, et tout autre document relatif à la carte qui est exigé par la législation ou la réglementation et qui doit vous être fourni par écrit.

Les renseignements sur la carte seront réputés vous avoir été transmis pour votre carte, que vous choisissiez ou non de les consulter. Il vous incombe de visiter le site régulièrement (au moins une fois par mois) pour lire les renseignements sur la carte. Vous confirmez que vous avez les ressources techniques (ordinateur, appareil mobile, logiciel ou autre matériel) nécessaires pour recevoir et lire les documents que nous vous envoyons à l'adresse de courriel indiquée dans le formulaire d'ouverture de compte ou que vous avez mise à jour sur le site. Il vous incombe de vous assurer que votre compte de courriel demeure fonctionnel et de nous aviser sans délai de tout changement d'adresse courriel. Vous pouvez aussi choisir de recevoir des avis par courriel ou sous forme de notifications d'application. Vous serez réputé.e avoir reconnu l'exactitude de chaque confirmation, relevé ou autre communication reçu de Wealthsimple et l'avoir approuvé, sauf si vous envoyez à Wealthsimple un avis écrit contraire au cours de la période de 15 jours suivant l'envoi. Wealthsimple se réserve le droit de vous facturer la livraison de documents autrement que par voie électronique.

Nous pouvons, sans en avoir l'obligation, envoyer des avis et d'autres communications à plus d'une personne utilisant le compte chèques ou titulaire de carte. La remise des renseignements à l'un.e d'entre vous sera réputée être suffisante, sauf mention contraire dans les lois. Chaque personne utilisant le compte chèques et chaque titulaire de carte consent à ce que, d'une part, l'information sur la carte vous soit communiquée ou le soit

à d'autres personnes utilisant le compte chèques ou à d'autres titulaires de carte sans que vous ou ces derniers receviez de préavis à cet effet et à ce que, d'autre part, cette information lie la personne utilisant le compte chèques et l'ensemble des titulaires de carte.

d) Aucune garantie de disponibilité ni d'utilisation ininterrompue : Il peut arriver que l'accès à la carte ou aux services connexes soit interrompu; le cas échéant, il est possible que vous ne puissiez pas utiliser votre carte ou obtenir des renseignements sur le solde de celle-ci. Veuillez nous signaler tout problème lié à l'utilisation de votre carte. Nous nous dégageons de toute responsabilité quant à tout préjudice découlant de votre incapacité à utiliser votre carte, quelle qu'en soit la raison.

e) Réclamations auprès de tiers : Si nous vous remboursons à la suite d'une demande que vous auriez présentée ou que nous vous accordons un crédit ou un paiement quelconque en rapport avec un problème de quelque nature que ce soit résultant d'une opération régie avec votre carte, vous serez automatiquement réputé.e nous avoir cédé et transféré tout droit et toute réclamation que vous avez, avez eu ou pourriez avoir à l'encontre d'un tiers (à l'exception des réclamations en responsabilité civile extracontractuelle) pour un montant égal à celui que nous vous avons versé ou que nous avons porté au crédit de votre compte chèques. Vous convenez que vous ne ferez aucune réclamation à ce tiers et ne demanderez aucun remboursement de sa part pour le montant que nous vous avons payé ou que nous avons porté au crédit de votre compte chèques et vous vous engagez à collaborer avec nous si nous décidons d'intenter des poursuites contre la tierce partie pour recouvrer le montant qui vous a été payé ou crédité. Si nous n'exerçons pas nos droits en vertu de la présente section, nous ne renonçons pas à notre droit de les exercer plus tard.

f) Exonération de garanties : SAUF DISPOSITION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LA PRÉSENTE CONVENTION ET SOUS RÉSERVE DES GARANTIES APPLICABLES EN VERTU DE LA LOI EN VIGUEUR (Y COMPRIS LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR (QUÉBEC)), NOUS NE FAISONS AUCUNE DÉCLARATION ET NE DONNONS AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, QUANT À UN ASPECT DE LA CONVENTION QUEL QU'IL SOIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU LA CONFORMITÉ POUR UN USAGE PARTICULIER OU ENCORE LES GARANTIES RELEVANT D'UNE LOI, D'UN RÈGLEMENT, DE PRATIQUES COMMERCIALES OU D'USAGES COMMERCIAUX.

SAUF AU QUÉBEC ET DANS LES CAS EXPRESSÉMENT PRÉVUS DANS LA PRÉSENTE CONVENTION OU EN VERTU DE TOUTE LOI APPLICABLE, NOUS NOUS DÉGAGEONS DE TOUTE RESPONSABILITÉ ENVERS VOUS EN CE QUI CONCERNE LE RESPECT OU LE NON-RESPECT DES OBLIGATIONS ÉNONCÉES DANS LA CONVENTION, À MOINS QUE NOUS N'AYONS AGI DE MAUVAISE FOI. SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES ENVERS VOUS DES RETARDS OU DES ERREURS DÉCOULANT DE CIRCONSTANCES INDÉPENDANTES DE NOTRE VOLONTÉ, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES ACTES DES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES, LES URGENCES NATIONALES, LES INSURRECTIONS, LES GUERRES ET LES ÉMEUTES, LE DÉFAUT DES COMMERÇANTS DE DISPENSER OU DE FOURNIR DES SERVICES, LES DÉFECTUOSITÉS DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION, DE NOTRE ÉQUIPEMENT OU DE NOS SYSTÈMES ET LES ENNUIS CAUSÉS PAR

CEUX-CI. SANS RESTREINDRE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, NOUS NOUS DÉGAGEONS DE TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RETARDS, DES DÉFECTUOSITÉS OU DU MAUVAIS FONCTIONNEMENT DE VOTRE ÉQUIPEMENT, D'UN SERVICE INTERNET, D'UN SYSTÈME DE PAIEMENT OU DE TOUTE FONCTION DE SERVICE À LA CLIENTÈLE. SI NOUS SOMMES JUGÉS RESPONSABLES ENVERS VOUS, VOUS N'AUREZ DROIT QU'À DES DOMMAGES-INTÉRÊTS RÉELS ET DIRECTS. VOUS NE POURREZ SOUS AUCUNE CONSIDÉRATION OBTENIR UNE INDEMNISATION AU TITRE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, PUNITIFS OU PARTICULIERS (QUE CE SOIT PAR VOIE DE CONTRAT, DE RÉCLAMATION DÉLICTEUELLE OU DE QUELQUE AUTRE MANIÈRE QUE CE SOIT), MÊME SI VOUS NOUS AVEZ INFORMÉS DE L'ÉVENTUALITÉ DE CES DOMMAGES-INTÉRÊTS.

g) Cession : Nous pouvons, à notre seule discrétion, céder (c.-à-d. transférer légalement) à un particulier ou une entreprise nos droits et nos obligations en vertu de la présente convention, et ce, en tout temps et sans préavis. Le cas échéant, vous-même ainsi que vos liquidateurs, administrateurs, successeurs, représentants et ayants droit autorisés respectifs demeurez liés par la présente convention.

h) Intégralité de l'entente : La présente convention constitue l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties concernant l'utilisation de votre carte et remplace toutes les ententes antérieures entre les parties concernant votre carte.

i) Lois applicables : La présente convention est régie par les lois de la province d'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'appliquent dans cette province et doit être interprétée conformément à celles-ci, sauf mention contraire dans les lois. Toute poursuite, action ou procédure judiciaire découlant de la présente convention doit être intentée devant les tribunaux de Toronto, en Ontario.

j) Titres des sections : Les titres des sections de la présente convention figurent à titre indicatif seulement et ils ne régissent pas l'interprétation des dispositions de la convention.

k) Divisibilité : Si un tribunal ou un organisme gouvernemental compétent déclare non valide ou non exécutoire l'une ou l'autre des dispositions de la présente convention, une telle invalidité ou inopposabilité n'aura aucune incidence sur les autres dispositions de la présente convention, qui demeurera en vigueur et sera interprétée comme si les dispositions invalides ou inexécutables en étaient exclues.

Wealthsimple Business Prepaid Cardholder Agreement

This cardholder Agreement applies to your Wealthsimple Visa* Business Prepaid Card.

1. Introduction

By requesting the Card, signing the Card, activating the Card, or using the Card you are agreeing to the terms and conditions in this Agreement.

2. DEFINITIONS

“Agreement” means this Wealthsimple Business Prepaid Cardholder Agreement between you and Wealthsimple and all documents that are expressly referred to in this Agreement, which govern your use of the Card, the terms of which are hereby incorporated by reference, as applicable, except to the extent they are varied herein.

“ATM” means an automated teller machine.

“Balance” means the funds available in your Chequing Account.

“Card” means a Wealthsimple Visa Business Prepaid Card, both physical and virtual, which you may use to access the Balance in your Chequing Account.

“Card Information” means the Balance available for use through the Card, transaction history made available on the Site and other alerts, notices or communications relating to your Card that may be provided electronically to you through the Site, push notification, text message, or via e-mail.

“Cardholder” means certain employees or otherwise authorized persons as designated by the Business through the Site, on whose behalf the Business is requesting we issue a Card embossed with the Cardholder name. Business shall obtain, verify and record information that verifies the identity of each Cardholder.

“Cash Withdrawal” means a transaction advanced or withdrawn using your Card to access money from an ATM.

“Chequing Account” means the Wealthsimple Business chequing account which stores the Balance accessible with your Card.

“Chequing Account User” means any person who has been granted access and/or credentials to view information or provide instruction through the Chequing Account.

“Password” means any personal or security code, passcode, access code, personal identification number (“PIN”) or any other authentication information used in relation to the Chequing Account or Card.

“PIN” means a Personal Identification Number used with your Card at POS or ATMs for additional security.

“POS” means point of sale, where you can use the Card to purchase goods or services from a merchant.

“Transaction” means the transactions made using the Card, and includes purchases, interest, taxes, advances, fees, commissions, and all other amounts.

“Visa” means Visa International Incorporated and its successors and assigns.

“we”, “us”, “our”, and “Wealthsimple” mean, as applicable, Wealthsimple Payments Inc. and its affiliates.

“Wealthsimple Business Chequing Account User Agreement” means the agreement entered into by and between you and Wealthsimple Payments, Inc. for a Wealthsimple Business Chequing account.

“Site” means the Wealthsimple website (www.wealthsimple.com) or mobile application.

“You,” “your,” and “Business” means the business client, the persons the Business has designated to provide instructions on its behalf, and/or its Designated Cardholders as applicable.

3. IMPORTANT INFORMATION ABOUT YOUR WEALTHSIMPLE VISA BUSINESS PREPAID CARD

a) Card Expiry and Access to Balance: Your right to use the funds in your Chequing Account accessible through the Card will not expire. After the “good thru” date, simply contact customer service at 1-855-585-2672 for instructions on how to receive a replacement Card. For more options visit <https://www.wealthsimple.com/en-ca/contact>

b) Fees: By applying for and using your Card, you agree that you have been advised of the Fees and you agree to pay all Fees charged under this Agreement. The Fees are subject to change. You will be notified in advance of these changes so please keep the contact information associated with your Card up-to-date.

SCHEDULE OF FEES AND CHARGES

Spending with your Card: These are our fees. You may be charged a fee by any retailers or financial institutions involved in your transaction, which we have no control over.

- **Purchases in foreign currencies other than CAD:** 0%
- **ATM withdrawals within Canada :** \$0
- **ATM withdrawals outside of Canada:** \$0

c) Card Information and Balance. For up-to-date Card terms and conditions, to obtain the expiry date of your Card, or to check your available Balance in your Chequing

Account, you will need to visit the Site. For more options visit <https://www.wealthsimple.com/en-ca/contact>.

d) Card Restrictions. Cardholders must be of age of majority in the province or territory where they reside and are restricted to one Card per person. The Card is a business card and must only be used for business purposes.

Use of your Card in certain countries may be restricted by Applicable Law. Your Card may be deactivated at any time if fraud, related to your Card or use of your Card, is suspected. You may not use your Card to commit or facilitate any illegal or prohibited activity. The Card is subject to maximum transaction limits, as set out below. We may change these limits in accordance with the Notification and Change of Terms section as set out below. The change will take effect on the date indicated in the notice. Your continued use of the Card, after the change to the limits has come into effect, will be taken as your acceptance of that change. Your Card may also not work at unattended terminals (such as parking or pay at the fuel pump stations).

e) Who Issues Your Card: The Card is issued by Wealthsimple Payments Inc. pursuant to licence by Visa International Incorporated. The Card is a prepaid card, and is not a credit card, charge card, or debit card. This Agreement is between you and Wealthsimple.

f) TRANSACTION LIMITS

Spending

Point of Sale (POS), includes online transactions:

- One-time: \$25,000
- Daily: \$30,000

Cash Withdrawal:

- One-time: \$1,000
- Monthly (rolling 30 days): \$10,000

g) Lost or Stolen Cards: You must take all reasonable steps to protect your Card and/or PIN against loss, theft or unauthorized use. You should not maintain a written record of, or disclose the PIN to a third party, including family members and friends. Avoid PIN combinations that may be easily guessed by others. **If you lose your Card and/or PIN or you become aware that your PIN may have become known to someone else, or if you have reason to believe that someone has made an unauthorized transaction with your Card, or may attempt to use your Card without your permission, you must IMMEDIATELY lock your Card through the Wealthsimple app. Once your card is locked or re-issued, please contact our customer service team by visiting <https://www.wealthsimple.com/en-ca/contact> or by calling 1-855-585-2672 (Canada & US) or 1-647-955-2672 (international - collect calls will be accepted). If you do not notify Wealthsimple IMMEDIATELY then all transactions carried out with your Card before you notify us will be considered to have been made by you.**

h) Split Tender Transactions: If the Balance is not sufficient to cover the full point of sale transaction amount, you may ask the merchant if they will accept a split tender

transaction. A split tender transaction allows you to use the remaining Balance to pay for part of the transaction amount and cover the difference with another form of payment (e.g. cash, cheque, credit or debit). If you fail to inform the merchant that you would like to complete a split tender transaction prior to using your Card, your Card may be declined. Merchants do not have to and may not agree to accept split tender transactions.

i) Your Key Responsibilities under this Agreement:

- **You must take all reasonable steps to protect the Card, your PIN, and any other Password(s) against loss, theft, or unauthorized use. If you lose the Card, you must notify us immediately at 1-855-585-2672 (Canada & US) or 1-647-955-2672 (international - collect calls will be accepted). For more options visit <https://www.wealthsimple.com/en-ca/contact>. Additionally, you must follow all requirements as set out in the below section *Safeguarding Your Card*.**
- **You must activate the Card as instructed upon receipt of the Card.**
- **You must surrender the Card to us immediately upon request by us.**
- **You must ensure that there is a sufficient Balance to cover the full amount of transactions made with the Card.**
- **If your information associated with the Card changes, you must notify us of the change(s).**
- **If you become aware that your information associated with the Card is incorrect, you must notify us of the correct information.**
- **You must regularly review your Chequing Account activity and any associated statements. If you find an error in any transaction record, you must communicate the error to the merchant with whom you made the transaction.**
- **If you wish to dispute a transaction on your Card, you must notify us in writing of your dispute within 30 days of the transaction date.**

4. Using the Card

- a) **Use and Ownership of the Card:** Only people who can lawfully enter into contracts and are the age of majority in the Canadian province or territory where they live can have a Card. We or Wealthsimple may refuse to issue a Card to you or allow you to use your Card to make a purchase at any time and for any reason. The Card is owned by us and will remain our property. Wealthsimple may mail the Card to the address you provide or have previously provided to Wealthsimple, if a physical Card is requested. You will be solely and completely responsible for the possession, use and control of the Card. If we request it, you must return the Card to us immediately. Your Card may not be used for any illegal transactions or purposes. If you authorize another person to use the Card you agree, to the extent permitted by applicable law, that you will be liable for all transactions arising from use of the Card by such person.

We can let any Chequing Account User give us instructions for the Card without the approval of or notice to the other Chequing Account Users. In some cases, we may only

accept instructions from designated individuals. The Chequing Account User, or if we permit, a Designated Cardholder can request us to issue a Card to any person without notice to any other person. We may limit the number of Cards issued through the Chequing Account.

- b) **Access to Your Card:** Wealthsimple may, at any time, terminate, freeze, block, suspend, or otherwise deny access to the Card, without any reason and without telling you in advance, whether or not we have terminated the Agreement. We may also, without prior notice to you and for any reason, set a limit (even to zero) on the Balance you can access using your Card.

We may do this for various reasons, including but not limited to, cases where we suspect or have confirmed that:

- there has been fraudulent activity on your Chequing Account or Card,
- you are the victim of fraud or identity theft,
- you have committed or may commit fraud,
- you have used or may use your Account or Card for an unlawful purpose,
- you have violated this Agreement or any other Agreement you have with us,
- you provide false, inaccurate or misleading information,
- your Chequing Account is Inactive

We are not obligated to provide you with the reason we have taken such action. We are not responsible for any damages related to your inability to use your Card for any reason. You agree not to use the Card after its expiry date, but if the Card is used, you agree these will be treated as valid Transactions.

5. Safeguarding Your Card:

To prevent misuse of your Card, you must:

- keep the Chequing Account and its details secure at all times as required under the Wealthsimple Business Chequing Account User Agreement;
- not let anyone else use your Card;
- not share your PIN or other Password(s) with anyone;
- keep your PIN or other Password(s) separate from the Card;
- not select a PIN or other Password(s) that can be easily guessed (including your name, birthday, sequential numbers like “1234”, etc.);
- regularly confirm that you still have the Card in your possession;
- regularly review your Chequing Account activity and any associated statements; and
- not give out your Card details, except when using the Card in accordance with this Agreement.

You are responsible for protecting the Card, your PIN and any other Password(s) associated with your Chequing Account or Card. If you do not take the above steps to prevent misuse of your Card, you may be responsible for any unauthorized use of your Card.

Think your Card, Chequing Account, PIN and/or other Password is or could be

compromised, lost or stolen? You must notify us immediately at 1-855-585-2672 (Canada & US) or 1-647-955-2672 (international - collect calls will be accepted) and, if possible, block your Card through the Site. For more options visit <https://www.wealthsimple.com/en-ca/contact>.

When you notify us, we'll block your Card (if you haven't already) to prevent unauthorized Transactions. You won't be responsible for any unauthorized Transactions after you notify us.

This is important, because we may consider Transactions on the Card to be authorized by you until the point you notify us. We will investigate and won't hold you responsible for unauthorized Transactions if we determine that:

- you fully cooperated with our investigation;
- you didn't receive any benefit from the unauthorized Transactions; and
- you followed your obligations as set out in the Agreement in safeguarding your Card, Chequing Account, PIN and/or other Password(s).

6. Using Your Card as a Method of Payment

- a) **Point of Sale or online purchases:** Subject to the terms of this Agreement, you may access the Balance to purchase goods and services wherever Visa is accepted, including mail order, online and POS retail merchants. The Card includes a PIN that can be used to withdraw up to the amount of the Balance, or, if lower, the maximum amount permitted under this Agreement, in cash at ATMs displaying the Visa or Plus* acceptance marks. When you use the Card, the amount of the Transaction will be deducted from the available Balance. You agree that we are not required to verify the signature on any sales draft prepared in connection with a transaction on your Card. You do not have the right to stop the payment of any Transaction you conduct with the Card. We are not liable to you for declining authorization for any particular Transaction, regardless of our reason. We may, in our sole discretion, cancel or suspend any features or services of the Card at any time, with or without cause, as permitted by applicable law. When required, we will send you notice before doing so. If you use your Card for card-not-present transactions (such as online, mail or telephone purchases), the legal effect is the same as if you used the physical Card.
- b) **Pre-authorized transactions:** Some merchants (including, but not limited to, fuel stations, restaurants, hotels, cruise lines or car rental companies) may pre-authorize the transaction amount for the purchase amount plus up to 20% (or more) above the purchase amount to ensure there is a sufficient Balance available in your Chequing Account to cover any tips or incidental expenses. In such cases, your Transaction may be declined if your Balance will not cover the transaction amount plus the additional amount. A pre-authorization places a 'hold' on an amount of your available Balance until the merchant sends us the final payment amount of your purchase. Once the final payment amount is received, the pre-authorization amount on hold in excess of that final payment amount will be released. The time it takes for a pre-authorization hold to be removed may vary depending on the type of merchant. The hold is typically removed within 15 days for most standard merchants, including hotels, cruise lines and car rental agencies. During the hold period, you will not have access to the pre-authorized amount.

- c) **Access to Your Balance:** You may obtain information about the remaining Balance through the Site. For more options visit <https://www.wealthsimple.com/en-ca/contact..> Transaction history information is available in the Site. Every month, Wealthsimple will prepare an electronic statement of your Chequing Account transactions (including Transactions conducted using the Card) through the Site. It is your responsibility to obtain such a record and ensure that it is accurate.
- d) **Insufficient or Negative Balance, Inactivity, and Excess Credit:** In the event that, due to a systems malfunction or for any reason whatsoever, you receive cash or credit in excess of what has been paid by you, we may correct such error when discovered and adjust the Balance available in your Chequing Account. You agree to reimburse us for any excess cash or credit received, upon demand. You are not allowed to exceed the Balance available in your Account for any Transaction or Cash Withdrawal. It is your responsibility to ensure that there is a sufficient Balance in your Account to cover Transactions. Your Balance will reflect all Transactions that have been posted to our system. If you attempt to use the Card when there is insufficient Balance available to cover the full Transaction amount, the Transaction in most instances will be declined.

In the event that there is not a sufficient Balance in your Chequing Account to pay fees, we may deactivate the Card without notice. If your Chequing Account has a negative Balance and three (3) consecutive Transactions are conducted while the Chequing Account has a negative Balance, we may dishonour any Transaction until the Balance in your Chequing Account is brought back to a positive Balance. You must not attempt to cause your Chequing Account to have a negative Balance. If a negative Balance is created in your Chequing Account following any transaction initiated or authorized by you, then you agree to repay the amount of the negative Balance to your Account within 10 days of such Transaction.

- e) **Transactions Made in Foreign Currencies:** All Transactions will appear on your Chequing Account activity in Canadian dollars. You can use your Card to make Transactions in a foreign currency, but they will be converted into Canadian dollars, and the final Transaction amount will be post-conversion.

The exchange rate used for conversion is selected by the payment network. The exchange rate will be determined no earlier than the Transaction is dated, and no later than the Transaction is processed. We will show the exchange rate applied on your Chequing Account activity.

You may also receive a credit or refund to your Card in a foreign currency. These will also be converted to Canadian dollars before being applied to your Card, and the exchange rate for conversion is selected by the payment network. The rate will be determined at the time the credit or refund is processed by the payment network. The exchange rate used for the credit or refund may be different from the exchange rate used for the initial Transaction.

The way in which the payment network does currency conversions for Transactions, credit and/or refunds may change from time to time. You may reference the exchange rate applied by Visa by visiting https://www.visa.ca/en_CA/support/consumer/travel-support/exchange-rate-calculator.html; and/or contacting Visa for further details. We are not responsible for any differences

between the exchange rate displayed on this site and the final exchange rate applied to any Transactions. We do not charge any additional foreign currency conversion mark-up.

f) Card “Good Thru” Date: The Card will be valid and usable until the “good thru” date. Contact customer service to receive a replacement Card with a new expiry date provided that your Card and Chequing Account is in good standing. You are still entitled to the Balance in your Chequing Account after the Card itself expires.

7. COLLECTING AND USING YOUR PERSONAL INFORMATION

- a) **Collection:** When you apply for and use your Card, all information that we may collect through your use of the Card is subject to our Privacy Policy, available at wealthsimple.com/en-ca/legal/privacy, which is incorporated into this Agreement by reference. By agreeing to this Agreement you hereby agree and consent to our Privacy Policy.
- b) **Usage:** We will also give information about you to payment networks/electronic payment service providers (e.g. Visa entities), payment processing providers, loyalty program partners and their employees and agents for the purposes of processing, authorizing and authenticating your transactions, internal analysis, market research, statistical, modeling and fraud reporting, providing you with customer assistance services, and other business purposes related to your use of the Card. We may also give this information in respect of your participation in contests and promotions administered by the payment networks/electronic payment service providers, and loyalty program partners on our behalf.
- c) **Storage:** Your personal information may be maintained and processed by our affiliates and third party service providers outside of Canada including Quebec, in the US or other jurisdictions. If personal information is transferred to a foreign jurisdiction, it will be subject to the laws of that jurisdiction and may be disclosed to or accessed by the courts, law enforcement and governmental authorities in accordance with the laws of those jurisdictions.

8. DISPUTES AND COMPLAINTS

- a) **Disputes:** If you have a dispute about a Transaction that you authorized, you are responsible for settling it with the merchant directly. We may be able to provide assistance if you and the merchant are not able to settle the dispute, but we are not required to. We may credit your Chequing Account with the transaction amount after we open a dispute on your behalf. This credit is provisional, and may be rescinded pending the outcome of our investigation.

If there are error(s) in your Chequing Account statement or with any Transaction listed thereon, you must inform us within 30 days of the statement being issued. After this time, we will consider the statement to be correct unless you can provide proof otherwise.

- b) **Complaints:** We are dedicated to providing answers to any questions you have about your Card. If you have a complaint, or if you want to learn more about our complaint handling process, please visit <https://www.wealthsimple.com/en-ca/legal/chequing-card-complaints>.

The following legal terms and conditions also form part of your Agreement with us.

9. AMENDMENTS AND OTHER LEGAL REQUIREMENTS

a) Notification and Change of Terms: We reserve the right, in our sole discretion, to modify, alter or otherwise update these terms and conditions at any time, including the eligibility criteria or any of the other terms and conditions. We will give you advance notice of any changes where required by law and this Agreement will always reflect the most current terms and conditions. Changes will take effect on the date specified in any notice, or else on the date that an updated Agreement is posted on the Wealthsimple website. You are responsible for informing Wealthsimple of any changes to your personal information, including your mailing or email address, by following the steps outlined in this article

<https://help.wealthsimple.com/hc/en-ca/articles/360058451553-Update-your-personal-information-and-settings> and for checking the Site for such notifications or updates to this Agreement. If you use your Card after we have made a change to this Agreement and we have given any required notice, you will be considered to have agreed to the change.

b) Cancellation: You may at any time terminate this Agreement through the Site. For more options visit <https://www.wealthsimple.com/en-ca/contact>. We may terminate this Agreement at any time, with or without cause. Upon Agreement cancellation, your Card will also be cancelled, and you should destroy it immediately. Once the Card is cancelled, you will not be able to access your Balance with the Card, and may only access your Balance through your Chequing Account. Despite any termination of this Agreement, you must fulfil your obligations under this Agreement.

c) Electronic Delivery of Information: You consent to receive notices of any changes, including changes to fees, any communications relating to the Card and its activity, and any other documents related to the Card required by law or regulation to be provided to you in writing, by electronic delivery.

Card Information will be deemed to be delivered to you for your Card whether or not you elect to view the Card Information. It is your responsibility to visit the Site on a regular basis (at least monthly) to read the Card Information. You confirm that you have the technical resources (computer, mobile device, software and any other equipment) needed to receive and read materials sent by us to the email address indicated in the application form or as updated through the Site. It is your responsibility to ensure the email account remains operational and you will immediately inform us of any changes to your email address. You may also opt for email or app notifications. Every confirmation, statement or other communication sent by Wealthsimple to you will be deemed to have been acknowledged as correct, approved and consented to by you unless Wealthsimple receives written notice to the contrary within 15 days after it is sent to you. Wealthsimple reserves the right to charge you for delivery of documents by means other than electronic.

We may, but are not obligated to, send notices and other communications to more than one Chequing Account User or Cardholder. Delivery to one of you will be sufficient, unless otherwise required by law. Each Chequing Account User and Cardholder agrees that any information about the Card may be shared with you or any Chequing Account User or Cardholder without notice to you or other Chequing Account User or Cardholder and will be binding on the Chequing Account User and all Cardholders.

d) No Warranty of Availability or Uninterrupted Use: From time to time the Card or associated services may be inoperative, and when this happens, you may be unable to use your Card or obtain information about the Balance on your Card. Please notify us if you have any problems using your Card. We are not responsible for any damages related to your inability to use your Card for any reason.

e) Third Party Claims: In the event we reimburse you for a refund claim you have made, or if we otherwise provide you with a credit or payment with respect to any problem arising out of any transaction made with your Card, you are automatically deemed to assign and transfer to us any rights and claims (excluding tort claims) that you have, had or may have against any third party for an amount equal to the amount we have paid to you or credited to your Chequing Account. You agree that you will not pursue any claim against or reimbursement from such third party for the amount that we paid or credited to your Chequing Account, and that you will cooperate with us if we decide to pursue the third party for the amount paid or credited to you. If we do not exercise our rights under this section, we do not give up our rights to exercise them in the future.

f) Disclaimer of Warranties: EXCEPT AS EXPRESSLY OTHERWISE PROVIDED IN THIS AGREEMENT AND EXCEPT FOR ANY APPLICABLE WARRANTIES AVAILABLE UNDER APPLICABLE LAW (INCLUDING THE CONSUMER PROTECTION ACT (QUÉBEC), WE MAKE NO REPRESENTATIONS OR WARRANTIES OF ANY KIND TO YOU, WHETHER EXPRESS OR IMPLIED, REGARDING ANY SUBJECT MATTER OF THIS AGREEMENT, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, ANY IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR THOSE ARISING BY STATUTE OR OTHERWISE IN LAW OR FROM A COURSE OF DEALING OR USAGE OF TRADE.

EXCEPT IN QUÉBEC, OR AS EXPRESSLY REQUIRED BY THIS AGREEMENT OR APPLICABLE LAW, WE WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR PERFORMING OR FAILING TO PERFORM ANY OBLIGATION UNDER THIS AGREEMENT UNLESS WE HAVE ACTED IN BAD FAITH. WITHOUT LIMITING THE FOREGOING, WE WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR DELAYS OR MISTAKES RESULTING FROM ANY CIRCUMSTANCES BEYOND OUR CONTROL, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, ACTS OF GOVERNMENTAL AUTHORITIES, NATIONAL EMERGENCIES, INSURRECTION, WAR, RIOTS, FAILURE OF MERCHANTS TO PERFORM OR PROVIDE SERVICES, FAILURE OF COMMUNICATION SYSTEMS, OR FAILURES OF OR DIFFICULTIES WITH OUR EQUIPMENT OR SYSTEMS. ALSO WITHOUT LIMITING THE FOREGOING, WE WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ANY DELAY, FAILURE OR MALFUNCTION ATTRIBUTABLE TO YOUR EQUIPMENT, ANY INTERNET SERVICE, ANY PAYMENT SYSTEM OR ANY CUSTOMER SERVICE

FUNCTION. IN THE EVENT THAT WE ARE HELD LIABLE TO YOU, YOU WILL ONLY BE ENTITLED TO RECOVER YOUR ACTUAL AND DIRECT DAMAGES. IN NO EVENT WILL YOU BE ENTITLED TO RECOVER ANY INDIRECT, CONSEQUENTIAL, EXEMPLARY OR SPECIAL DAMAGES (WHETHER IN CONTRACT, TORT, OR OTHERWISE), EVEN IF YOU HAVE ADVISED US OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

g) Assignment: At our sole discretion, we may assign (legally transfer) to another person or company our rights and responsibilities under this Agreement at any time and without notice to you. If we do make such an assignment, then this Agreement will remain binding on you and your respective executors, administrators, successors, representatives and permitted assigns.

h) Entire Agreement: This Agreement sets out the entire agreement between the parties with respect to the use of your Card. This Agreement replaces all prior agreements and understandings between the parties with respect to your Card.

i) Governing Law; Submission to Jurisdiction: The Agreement will be governed by, and construed in accordance with, the laws of the Province of Ontario and the federal laws of Canada applicable therein, except as otherwise required by law. Any legal suit, action or proceeding arising out of or relating to the Agreement shall be instituted in the courts of Toronto, Ontario.

j) Section Headings: Section headings in this Agreement are for convenience of reference only, and will not govern the interpretation of any provision of this Agreement.

k) Severability: If any part of this Agreement is found to be invalid or unenforceable by any court or government agency of competent jurisdiction, that invalidity or unenforceability will not affect the remainder of this Agreement, which will survive and be construed as if such invalid or unenforceable part had not been contained herein.